

Autour de Coutances, la facturation du transport scolaire crisper



Les transports inter-RPI permettent aux enfants d'une commune de se rendre en classe ou au périscolaire dans la commune voisine. Archives OUEST-FRANCE

A partir de la rentrée 2023, Coutances mer et bocage (Manche) arrête de financer les transports entre les différents sites des écoles éclatées sur plusieurs communes. Une décision contestée.

« **65 €.** C'est beaucoup. Nous n'avons pas fait le choix d'être en RPI », se désole Clotilde Leconte, représentante des parents d'élèves à Monthuchon (Manche). À partir de la rentrée 2023, les transports entre les différents sites des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) – ces écoles aux classes réparties sur plusieurs communes - ne seront plus pris en charge par Coutances mer et bocage (CMB). Pour les familles, les abonnements annuels s'élèveront à 30 € ou 65 €, selon le quotient familial. Ce choix a été validé par une majorité d'élus communautaires, le 22 mars 2023, mais il continue de faire débat.

Gratuit ici, payant là

La communauté de communes justifie sa décision au nom de l'équité et de l'harmonisation des services. Car tous les habitants ne sont pas logés à la même enseigne. Différents régimes cohabitent depuis la fusion des anciennes communautés. « **Certaines familles bénéficient de la gratuité, d'autres non**, explique Philippe Vaugeois, vice-président de CMB, en charge des écoles. **À Savigny, par exemple, les familles qui vont à Ouille ont la prise en charge, alors que celles qui vont à Cerisy paient.** »

Tous les délégués communautaires ne sont pas alignés. Bruno Quesnel, le maire de Montmartin-sur-Mer, a voté contre. « **Je comprends le désir d'uniformiser, mais nous ne sommes pas obligés d'aller vers le moins bon**, regrette-t-il. **On pense qu'il faudrait que ce soit gratuit pour tous les enfants.** »

Double peine dans les communes rurales

Car l'équité est aussi un argument avancé par ceux qui réclament la gratuité. Pour les habitants concernés, ces transports, déjà contraignants, sont des frais supplémentaires, par rapport aux familles qui peuvent compter sur une école complète à proximité. « **Volontairement, le président de la CMB assimile ces navettes à du ramassage scolaire, pour justifier sa décision. Or ce n'est absolument pas le cas puisque les parents apportent leurs enfants sur un site scolaire** », corrige Jacques Marie, le maire de Monthuchon.

Habitante de Tourville-sur-Sienne, Nadège Aumont, dont le fils prend le car pour rejoindre Bricqueville-la-Blouette, y voit une remise en question de l'école gratuite pour tous. « **Ce car est interne au RPI, c'est un service public. Si j'avais fait le choix de mettre mon enfant à Coutances, j'aurais accepté de payer. C'est un retour en arrière** », estime-t-elle.

Certaines communes veulent payer

Lui-même concerné à Camberton, Philippe Vaugeois tient à défendre l'intercommunalité. Il rappelle que le transport scolaire n'est pas de son ressort, mais de celui du conseil régional. C'est ce dernier qui fixe les tarifs. Il précise par ailleurs que la part restante ne représente « **qu'une petite participation par rapport au coût réel** ».

La balle est alors dans le camp des communes. Elles pourraient décider de payer le reste à charge des familles. « **Dans ma commune, le sujet va être à l'ordre du jour d'un prochain conseil** », indique Philippe Vaugeois. C'est aussi l'intention de Bruno Quesnel,

qui n'oublie pas les engagements de gratuité pris en 1999, lors de la création du RPI avec Hauteville-sur-Mer. « **Je vais proposer que nous reprenions à notre charge ces sommes qui ne sont pas très importantes** », assure-t-il.

D'autant que, dans les RPI, qui tiennent parfois à l'élève près, certains craignent que la facturation aux familles ne favorise le privé. « **Il faut tout faire pour garder nos enfants** », encourage le maire de Montmartin-sur-Mer.

Arnaud LE GALL.